



Date 20 juin 2008  
Responsable Thomas Hess  
Service Bourses/Marchés  
Téléphone direct +41 31 322 69 18  
E-mail direct thomas.hess@ebk.admin.ch  
Référence 2008-06-13/193

## Aux personnes intéressées

### **La Commission fédérale des banques (CFB) met en consultation un projet de révision partielle de l'Ordonnance de la CFB sur les bourses (OBVM-CFB)**

Mesdames, Messieurs,

Suite aux deux dernières révisions partielles des 1<sup>er</sup> juillet 2007 et 1<sup>er</sup> décembre 2007, il sied maintenant de procéder à des modifications supplémentaires de l'ordonnance de la CFB sur les bourses (OBVM-CFB) en raison de la réorganisation des autorités pour le 1<sup>er</sup> janvier 2009, date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (LFINMA).

Ces modifications sont la conséquence directe de la nouvelle LFINMA (autorité réorganisée), d'une part, et, d'autre part, il s'agit de transposer les dispositions relatives à la publicité des participations, renforcées en 2007, en matière d'opérations de prêts de titres (art. 12) et d'instruments financiers (art. 13). Dans ce cadre, les diverses expériences faites dans le domaine de la publicité des participations sont prises en considération. L'ordonnance sera, en outre, entièrement renumérotée et renommée « OBVM-FINMA » conformément à la future autorité de surveillance.

La Commission des offres publiques d'acquisition (COPA) est également concernée par la réorganisation des autorités. En conséquence, la COPA a, en collaboration avec la CFB, élaboré un projet de nouvelle ordonnance sur les offres publiques d'acquisitions (OOPA). Pour des raisons organisationnelles – et comme ces ordonnances forment une unité du point de vue matériel – la CFB procèdera parallèlement à la consultation de l'OBVM-FINMA, à celle de l'OOPA au nom de la COPA.

Par souci de transparence, nous menons la présente procédure de consultation relative à la révision en cours via internet. Elle s'adresse à tous les cercles intéressés (en particulier les bourses, les sociétés cotées, les actionnaires et auteurs potentiels d'OPA, associations, banques, sociétés de révision et études d'avocats).



Ci-joint, vous trouverez :

- un tableau synoptique du projet de révision de l'OBVM-CFB, nouvellement OBVM-FINMA (*annexe 1*) ;
- le commentaire sur le projet de l'OBVM-FINMA (*annexe 2*) ; ainsi que
- un tableau synoptique du projet de la nouvelle OOPA (*annexe 3*).

Le délai pour prendre position court jusqu'au **lundi 4 août 2008**. Les observations peuvent être adressées de la manière suivante :

Commission fédérale des banques (CFB)  
Bourses et marchés  
M. Thomas Hess  
Case postale, 3001 Berne

ou :

E-Mail: [thomas.hess@ebk.admin.ch](mailto:thomas.hess@ebk.admin.ch)

Afin de permettre une appréciation efficace des résultats de la procédure de consultation, les observations ne peuvent être adressées que par les deux voies susmentionnées et doivent clairement se référer à la présente procédure de consultation et **précisément distinguer entre l'OBVM-FINMA et l'OOPA**, avec indication de l'auteur (particulier/entreprise, personne de contact). Les prises de position seront publiées, dans leur version originale, sur la page internet de la CFB et mentionneront l'identité de l'auteur, à défaut d'indication contraire expresse de ce dernier. Les prises de position anonymes ou non objectives ne seront pas prises en compte.

Messieurs Franz Stirnimann (031 322 69 33) et Thomas Hess (031 322 69 18) se tiennent volontiers à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions. Pour des questions relatives à la nouvelle OOPA, nous vous prions de vous adresser directement à Madame Sonja Blaas, conseillère juridique de la COPA (058 854 22 90).

La CFB et la COPA vous remercient de votre intérêt et de votre collaboration.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

## COMMISSION FÉDÉRALE DES BANQUES

Dr Eugen Haltiner  
Président

Franz Stirnimann  
Sous-directeur

Annexes:      Tableau synoptique du projet de l'OBVM-FINMA (*annexe 1*)  
                  Commentaire sur le projet de l'OBVM-FINMA (*annexe 2*)  
                  Tableau synoptique du projet de la (nouvelle) OOPA (*annexe 3*)